

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 18/19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février, le Conseil Municipal de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémie BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

319-21 Budget Communal 2020/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2020, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve à l'unanimité:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	588 558,79	1 867 818,08	
	Restes à réaliser	426 170,00		
DEPENSES	Mandats émis	444 547,66	1 440 497,97	
	Dépenses engagées non mandatées	1 007 172,00		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	144 011,13	427 320,11	571 331,24
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-581 002,00	0,00	-581 002,00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-36 150,06	289 290,13	253 140,07
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	107 861,07	716 610,24	824 471,31
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-473 140,93	716 610,24	243 469,31

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, par 19 voix favorables, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2020 : 716 610,24	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté : 243 469,31
	virement à l'investissement : 473 140,93	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 18/19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

320-21 Budget Assainissement 2020/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2020, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve à l'unanimité:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	50 874,49	95 852,31	146 726,80
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	214 000,13	78 403,48	292 403,61
	Dépenses engagées non mandatées	246 467,00		246 467,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-163 125,64	17 448,83	-145 676,81
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-246 467,00		-246 467,00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	90 471,88	94 213,79	184 685,67
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-72 653,76	111 662,62	39 008,86
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-319 120,76	111 662,62	-207 458,14

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
Excédent au 31/12/2020 111 662,62	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 111 662,62
	virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 18/19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT
Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

321-21 Budget Lotissement 2020/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2020, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve à l'unanimité:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	160 816,08	88 792,01	249 608,09
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	35 674,12	163 756,08	199 430,20
	Dépenses engagées non mandatées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	125 141,96	-74 964,07	50 177,89
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-160 816,08	132 585,89	-28 230,19
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-35 674,12	57 621,82	21 947,70
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-35 674,12	57 621,82	21 947,70

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/20	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté
	Virement à l'investissement	57 621,82

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 18(19)

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémie BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

322-21 Budget Caisse des Ecoles 2020/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2020, dressé par M. Bruno FABRE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif, résumé comme suit, et l'approuve à l'unanimité:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
	Titres de recettes émis	1 939,00	1 939,00
	Restes à réaliser		
DEPENSES			
	Mandats émis	2 050,44	2 050,44
	Dépenses engagées non mandatées		
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-111,44	-111,44
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)		
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	1 592,05	1 592,05
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	1 480,61	1 480,61
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	1 480,61	1 480,61

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/20 1 480,61	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 1 480,61
	Virement à l'investissement	

▪ **Supprime ce budget annexe et transfère l'excédent au budget principal**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FABRE




Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 18)

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémie BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD , Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,
Patricia BRECHOTTEAU est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

323-21 Propriété Communale – Mise en vente d'un bien immobilier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses décisions antérieures en ce qui concerne la vente de logement et local de la l'ancienne Poste :

Section	Adresse	Désignation	Estimation
AN 457	14 place Mendès France	Logement et Local professionnel	115 000 €

Il poursuit en informant l'assemblée que d'éventuels acquéreurs ont formulé une proposition d'achat à 122 000 €.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- donne un accord sur cette vente au prix de 122 000 € (net vendeur).
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



DELCM2021324.docx

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Volants : 18

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD , Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,
Patricia BRECHOTTEAU est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

324-21 Rénovation Salle Omnisports - choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses décisions antérieures concernant les travaux de rénovation de la salle omnisports.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée et il résulte de son analyse :


Lot	Entreprises	TOTAL TTC	40 % Prix des prestations	Note technique 60%	Note globale	classement	observations
Sol sportif	SPORTINGSOLS	52 015,20	3,3	5,4	8,7	1	MULTI USE POLYVALENT
Sol sportif	ARTDAN	68 559,78	2,7	5,4	8,1	3	MONDOFLEX
Sol sportif	ARTDAN	86 523,24	2,1	6	8,1	3	COMBIFLEX LINO
Sol sportif	SPORTINGSOLS	60 655,20	3,0	5,4	8,4	2	SPORTLINE HE
Sol sportif	SPORTINGSOLS	33 342,00	3,9	3,6	7,5	6	RESINE
Sol sportif	ARTDAN	26 319,78	4	3,6	7,6	5	RESINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 16 voix favorables, 1 voix défavorable, 2 abstentions:

- décide de confier les travaux de rénovation de la salle omnisports, aux entreprises SPORTINGSOLS selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de 52 015,20 € TTC.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé , au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD , Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

Patricia BRECHOTTEAU est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

325-21 Rentrée 2021/2022 – Effectifs Scolaires- Ecole des Hirondelles

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal sur le risque de fermeture d'une classe à l' Ecole des Hirondelles pour la rentrée 2021 –2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant l'intervention devant le Sénat du 3 février dernier de Madame Nathalie Elimas, secrétaire d'État, chargée de l'éducation prioritaire précisant que "*Dans les communes de moins de 5 000 habitants, aucune classe n'a fermé sans l'accord de maire, depuis la rentrée de 2020.*";

Considérant que l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la commune travaillent conjointement afin que les conditions d'apprentissage des élèves soient les meilleures possibles ;

Considérant que la suppression d'une classe serait de nature à fragiliser l'organisation des temps périscolaires;

Considérant que l'effectif scolaire prévisible est important pour la classe maternelle et qu'il entrainera nécessairement les regroupements de tous les autres niveaux dans une seule classe ;

Affirmant son attachement au maintien et au développement des écoles rurales qu'il considère comme un facteur fondamental du développement et du maintien des populations ;

Rappelant les investissements importants effectués très récemment dans la réhabilitation de école des hirondelles comportant 3 classes, des salles d'activités et des espaces éducatifs adaptés ;

Demande le maintien de 3 classes à l' Ecole des Hirondelles

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 18
de Votants : 18(19)

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémie BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

326-21 Chemin des Meuniers - Constitution d'une servitude

Monsieur le Maire expose que :

Maître GROLLEAU notaire à Chaillé les Marais est chargé de la vente au profit de Madame Carole FILLONNEAU d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section AO n° 278 appartenant aux consorts BLANCHET (fond dominant).

Maître NUSS aux termes d'un acte du 21 avril 2006 a consenti un droit de passage sur les parcelles cadastrées section AO n° 280 et 24 appartenant à la Commune (Chemin des Meuniers - fond servant).

Cette servitude ainsi constituée ne précise pas le passage de canalisations « aériennes ou enterrées » pour la viabilisation des parcelles des consorts BLANCHET.

En conséquence, il propose de conforter la servitude existante en précisant cette servitude de canalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de constituer par acte notarié la servitude grevant les parcelles ci-dessus dénommées,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître GROLLEAU, notaire à Chaillé les Marais; les frais de notaire étant à la charge du bénéficiaire de la servitude,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre

